

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 4204

présenté par

Mme Pochon, Mme Batho, M. Ben Cheikh, Mme Arrighi, Mme Belluco, Mme Chatelain,
M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas-Lundy, Mme Pasquini,
M. Peytavie, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché,
Mme Taillé-Polian, M. Thierry et les membres du groupe Écologiste - NUPES

ARTICLE 3

A la fin de l'alinéa 13, substituer aux mots :

« , à l'agriculture biologique et à l'ensemble des modes de production visant à garantir la durabilité
des systèmes agricoles »,

les mots :

« et à l'agriculture biologique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer la dernière mention floue sur les "modes de production visant à garantir la durabilité des systèmes agricoles" qui risque de mettre au même niveau des pratiques dont les bénéfices en matière de transition et de résilience sont très hétérogènes.